



« LA SITUATION DES JEUNES EN ECHEC SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL »

AUTOSAISINE

SYNTHESE DE L'AVIS

présentée par

Pierre JARLAUD et Maurice THIEFFENAT

COMMISSION N° 5

Éducation, formation, recherche et insertion professionnelle

Annick WAMBST
Chargée d'études

SEANCE PLENIERE DU 10 FEVRIER 2006

La politique de la jeunesse n'en finit pas de nous interroger. Malgré tous les moyens développés, de trop nombreux jeunes sont encore exclus, dans un premier temps du système scolaire et par la suite de l'emploi.

C'est un euphémisme que de constater que les actions menées en direction de la jeunesse manquent, en France, de continuité. Les mesures à peine mises en place par un ministère, soit ne sont pas reconduites, soit font l'objet d'une superposition, sans que l'évaluation des actions n'ait pu être réalisée. Ce manque de pérennité de l'action publique contribue à lui conférer un caractère insaisissable, peu propice à son efficacité

*Le CESR a souhaité étudier la question des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme et ne disposant pas de qualification, c'est-à-dire ayant arrêté leurs études avec un niveau V bis et VI¹. **En France, 8 % des jeunes sortent aujourd'hui de l'école sans diplôme ni qualification.** Ce chiffre après avoir connu une régression très importante pendant 3 décennies, ne diminue plus depuis 10 ans. **En Bourgogne, l'IREDU avance le chiffre de 1 600 jeunes par an dans cette situation.***

LE CONTEXTE REGIONAL

On constate **une diminution du nombre de jeunes en Bourgogne²**. Si le **taux de scolarisation** des 16-19 ans est sensiblement égal à la moyenne nationale, celui des 20-24 ans y est plus faible. L'enquête Insertion dans la vie active (IVA) en Bourgogne appréhende la situation professionnelle des lycéens après la fin de leur scolarité. **Elle montre que le taux d'emploi dépend principalement du diplôme** : plus de 60 % des diplômés de niveau IV ou plus sont en emploi, alors que seuls 50 % des diplômés de niveau V (BEP ou CAP) le sont, et moins de 40 % des diplômés de niveau V bis.

DES RESPONSABILITES PARTAGEES

Le système éducatif

Depuis les années 1960, on a pu assister à un phénomène que l'on pourrait qualifier « de massification de l'éducation », tous les jeunes poursuivant leur scolarité jusqu'à l'âge de 16 ans. Le système scolaire s'est ainsi trouvé devant l'obligation de les accueillir tous, sans toujours être en mesure de proposer des réponses répondant parfaitement aux besoins de certains élèves.

Un enseignement adapté a progressivement pu se mettre en place mais, tous les ans, des élèves quittent leur établissement scolaire en cours d'année ou encore ne reprennent pas leurs études à l'issue du collège dès l'âge de 16 ans. On les appelle les élèves « **décrocheurs** ».

Qui sont ces jeunes ?

On en trouve dans tous les établissements scolaires, mais davantage dans les quartiers les plus en difficulté.

Bien que leurs situations soient extrêmement diverses, il est possible de relever des points communs :

- la scolarité n'a pas de sens pour eux, pas de cohérence, elle est dévalorisante,
- ce sont des jeunes fragiles du fait du contexte social familial et culturel,
- ils auraient sans doute eu besoin à un moment donné d'un accompagnement particulier grâce auquel ils auraient pu évoluer positivement,
- ils ne sont plus demandeurs et sont parfois en situation de refus.

¹ Sans CAP ni BEP et après la sortie de classe de 3^{ème}.

² Entre 1990 et 1999, la part des jeunes de 15 à 24 ans dans la population totale a fortement chuté en Bourgogne.

Le décrochage peut se prévoir car les mêmes signaux d'alerte reviennent invariablement : l'absentéisme, les problèmes de comportement dans la classe, les conduites déviantes.

Si le CESR a pu apprécier tout l'intérêt des expérimentations initiées par la Mission générale d'insertion (MGI) dans quelques établissements, il a aussi constaté l'absence de généralisation de la prévention de l'échec et du décrochage.

Le positionnement de **l'enseignement agricole** sur les actions en direction d'un public en difficulté n'est ni marginal, ni récent, notamment en milieu rural. Les CFPPA conduisent les actions d'insertion pour le compte de donneurs d'ordres divers. L'antériorité et l'expérience des maisons familiales et rurales en matière d'alternance et de suivi des jeunes est remarquable. On y constate, de plus, une forte implication des familles et des professionnels.

Le monde économique

On peut regretter la méconnaissance par les jeunes de la diversité et de la richesse des métiers et la fausse représentation véhiculée. L'entreprise ne communique pas assez sur ce point et n'affiche pas suffisamment les besoins en main d'œuvre et en particulier la nécessité d'une main d'œuvre qualifiée. Si les grandes entreprises semblent avoir mesuré l'importance de mener une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, on pourrait attendre que ces démarches se généralisent. Un outil d'insertion et de formation existe : le contrat de professionnalisation. Le CESR ne peut que constater qu'il est actuellement sous-utilisé.

Les problèmes rencontrés par les jeunes

Le CESR a auditionné des conseillers de missions locales, des responsables de formation chargés de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes et quelques jeunes en cours d'insertion. Les difficultés les plus souvent évoquées portent sur la mobilité, en particulier en milieu rural, l'accès au logement et les problèmes d'ordre financier.

UN PARTENARIAT QUI RESTE A AMELIORER

Les Missions locales et PAIO (permanences d'accueil, d'information et d'orientation) occupent une place centrale parmi les dispositifs mis en place pour accueillir, orienter, former et/ou suivre les jeunes qui ont quitté le système éducatif. Elles ont pour mission d'assurer le lien entre le système éducatif et le monde du travail.

Au niveau national, de nombreuses mesures ont été mises en place pour favoriser l'accès des jeunes à l'emploi. Mais le trop grand nombre de dispositifs peut amener à une certaine confusion pour les jeunes.

Les collectivités territoriales interviennent et, en tout premier chef, le Conseil régional. Celui-ci a réalisé un effort important pour l'apprentissage et la formation des jeunes demandeurs d'emploi ; les financements sur ce point sont conséquents. En matière de lutte contre l'exclusion et d'aide à l'insertion des jeunes, il finance différentes actions et programmes. Une grande souplesse peut être attendue à ce niveau régional qui dispose d'une réelle marge de manœuvre pour adapter son offre au plus près des besoins des jeunes.

Les départements, dans le cadre de leurs responsabilités sociales, **et de nombreuses communes et intercommunalités** mettent également en place des actions en faveur des jeunes en s'adaptant au contexte local.

Enfin les **chambres consulaires** (CCI et Chambres de métiers) prennent également des initiatives en faveur du rapprochement de l'emploi et de la formation (Les CAD et les « points alternance »).

On peut faire le constat d'une coordination insuffisante entre les différents partenaires. Certains jeunes échappent à tout accompagnement et se retournent alors parfois vers des associations caritatives pour des aides alimentaires. D'autres sont malheureusement pris en charge par les circuits judiciaires.

Actuellement, aucun suivi de cohorte ne permet de connaître avec certitude le devenir des élèves qui sortent du système scolaire. Ces données permettraient pourtant d'évaluer l'importance quantitative et qualitative de ce problème.

LES PRECONISATIONS DU CESR

Elles visent pour l'essentiel à appliquer réellement ce qui existe et n'est pas mis en place et à renforcer ce qui existe déjà. Il s'agit de coordonner les données des différentes structures concernées par les jeunes en échec sans esprit concurrentiel.

1. Prévenir la rupture du jeune avec le système scolaire

Aucun jeune ne doit quitter le système scolaire sans disposer des pré-requis nécessaires pour l'apprentissage d'un métier, l'acquisition d'une qualification ou tout simplement la vie en société. Cet objectif est affirmé par les lois successives mais des interrogations demeurent sur la mise en œuvre.

- Mettre en œuvre une pédagogie différenciée.
- Développer le soutien individualisé des élèves en difficulté dès les classes de 6^{ème} et de 5^{ème}. Les permanences des assistants sociaux et infirmeries en milieu scolaire sont des lieux primordiaux d'apaisement.
- Mettre en place ou développer, au collège et au lycée, des dispositifs chargés de détecter des jeunes susceptibles de décrocher et leur proposer une prise en charge plus adaptée.
- Faire vivre réellement la Mission générale d'insertion, trop souvent méconnue.
- Réintroduire les classes de préparation à l'apprentissage et faciliter le retour au sein du système éducatif au-delà de la scolarité obligatoire, y compris au sein des lycées.
- Mieux informer et former les enseignants sur les mécanismes qui conduisent à l'échec scolaire et les amener à détecter les signes précurseurs du décrochage.
- Enfin, inscrire les objectifs d'insertion dans les projets d'établissements, collèges et lycées.

2. Assurer un accompagnement systématique de tous les jeunes après leur sortie du collège, jusqu'à leur affectation dans un établissement, une formation qualifiante ou un emploi

- Mettre à profit l'année de carence pour éviter les ruptures.
- Instaurer un suivi de cohorte dans chaque établissement et le consolider au plan académique, en s'appuyant sur une base de données régionale des jeunes de 16 à 25 ans à la recherche d'une qualification.
- Individualiser la durée des dispositifs pour donner du temps au jeune si cela est nécessaire.
- Multiplier les nombres de CIPPA, système qui aboutit à des résultats positifs.
- S'appuyer sur l'expérience du secteur agricole qui a su profiter de sa spécialisation et de la forte motivation de ses élèves.
- Développer dans la région des Ecoles de la seconde chance.
- Mettre en avant l'importance de l'accès à la formation tout au long et de la vie.

3. Coordonner les actions des différents partenaires

Systematiser une communication réelle entre les différents partenaires.

- Coordonner les actions de l'Etat en Région.
- Se coordonner au niveau des bassins d'emploi.

4. A l'attention des missions locales

- Redonner aux jeunes exclus l'envie de se resocialiser en les accompagnant jusqu'à l'insertion.
- Faciliter des entrées dans les formations adaptées à leur situation.
- Donner du temps au jeune, si cela est nécessaire, dans les dispositifs et leur succession.

5. A l'attention du monde économique

- Généraliser le tutorat dans l'entreprise pour les contrats aidés.
- Mobiliser les entreprises autour des stages et des formations par alternance.
- Lutter contre le racisme et les discriminations à l'embauche.
- Analyser les emplois pouvant être créés, les compétences nécessaires, pour lutter contre la surqualification et développer les pratiques de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- Ouvrir des perspectives d'emploi stable.

6. Innover, rechercher des solutions

- Favoriser les possibilités de déplacement et d'hébergement des jeunes, y compris dans les zones rurales.
- Développer des emplois d'insertion dans les services publics et accueillir dans les entreprises d'insertion les jeunes les plus éloignés de l'emploi.
- Simplifier, regrouper et évaluer les contrats aidés.
- S'appuyer au niveau local sur les régies de quartier, relais de socialisation très utiles pour un premier accès à l'emploi.
- Fédérer dans les pays, nouvelles entités, les actions innovantes en matière d'insertion.
- Développer dans les établissements scolaires, les « Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté » dispositifs chargés de proposer et de mettre en œuvre des actions de prévention.

CONCLUSION

Après une période d'importante réduction des sorties de jeunes sans qualification, un seuil semble avoir été atteint, qu'il s'avère difficile de réduire malgré les nombreux dispositifs mis en place. Les sorties sans qualification du système scolaire par des jeunes se réalisent au compte-gouttes et donnent ainsi l'impression d'être rares et donc peu préoccupantes. Elles constituent néanmoins un problème bien réel qu'il convient de tenter de résoudre.

D'importantes difficultés subsistent, il apparaît qu'elles ne puissent désormais se traiter que de façon individuelle, en prenant en compte la spécificité de la situation du jeune.

Plus que jamais, la coordination entre les partenaires s'impose. Le Conseil régional, l'Education nationale, la DRAF, les différentes structures d'accueil des jeunes, mais aussi le monde socio économique ont à coopérer pour que plus aucun jeune ne reste sur le bord du chemin. Il s'agit d'une responsabilité du monde des adultes vis-à-vis de sa jeunesse.